

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF329

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 13 BIS H

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article introduit par le Sénat permettant une modulation du montant de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) en fonction de la localisation de l'établissement à l'intérieur ou à l'extérieur d'un centre-ville.